



**DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION N°006/DC/GOUVERNEUR/CRMP-  
NO/2022 DU 18/05/2022 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL  
INFORMATIQUE DE LA DELEGATION REGIONALE DES POSTES ET  
TELECOMMUNICATIONS DU NORD**

**1. Objet de la Consultation**

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2022, le Gouverneur de la Région du Nord, lance pour le compte de la Délégation Régionale des Postes et Télécommunications du Nord, un Avis de Consultation pour une Demande de Cotation relative à l'acquisition du matériel informatique de la Délégation Régionale des Postes et Télécommunications du Nord.

**2. Consistance des prestations**

Les prestations de la présente Demande de Cotation consistent l'acquisition des ordinateurs complets, de deux imprimantes et autres accessoires (cartouches d'encre) pour la Délégation Régionale des Postes et Télécommunications du Nord.

N°	Consistance de la prestation
01	ORDINATEUR 400 G4 MT I5/8GB/500GB/20.7/2
02	IMPRIMANTE HP LASERJET P2035 266 MHZ
03	ORDINATEUR DESKTOP HP PRO300G3 15-8500 4GO/1TO DVD-RW DOS PLUS 20-7 POUCES
04	ONDULEUR APC 1 000VA SMART UPS, MODELLE SRV1KI
05	RALLONGE APC 5PRISES SURGE PROTECTOR POWER
06	ENCRE HP 62XL NOIR
07	TONER HP LASERJET 312A JAUNE / MANGENT / CYAN
08	TONER LASERJET 85A NOIR

**3. Délai de livraison**

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la livraison, objet de la présente Demande de Cotation est d'un (01) mois.

**4. Allotissement**

Les prestations sont en lot unique.

**5. Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel de cette opération est de six millions vingt cinq mille (6 025 000) FCFA.

## 6. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte à égalité des conditions à toutes les entreprises des droits Camerounais justifiant des capacités techniques et financières.

## 7.. Financement

La prestation de la présente Demande de Cotation est financée par le Budget d'Investissement Public du MINPOSTEL, Exercice 2022.

## 8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de cent vingt mille cinq cent (120 500) Francs CFA établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans le DC et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

## 9. Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au niveau des Services du Gouverneur de la Région du Nord dès Publication de l'avis de Consultation.

## 10. Acquisition du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier peut être retiré au niveau des services du Gouverneur de la Région dès publication du présent Avis de Consultation. Le retrait du Dossier de Demande de Cotation se fera sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de vingt mille (20 000) francs CFA, payable au niveau de la trésorerie des finances du Nord.

## 11. Remise des offres.

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir dans les Services du Gouverneur de la Région du Nord au plus tard le 15/06/2022 à 09 heures précises et devra porter la mention suivante:

DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION N°006/DC/GOUVERNEUR/CRMP-NO/2022 DU 18/05/2022  
POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE DE LA DELEGATION REGIONALE DES POSTES ET  
TELECOMMUNICATIONS DU NORD

*"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"*

## 12. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la DC, d'un montant de Cent Vingt Mille cinq cent (120 500) FCFA, valable pendant une période de trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Demande de Cotation.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier de la Demande de Cotation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances entraînera le rejet de l'offre.

### 13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui aura lieu le 15/06/2022 à partir de 10 heures dans la salle de La Commission Régionale de Passation des Marchés du Nord.

### 14. 1- Critères éliminatoires:

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- 1- Absence ou non-conformité d'une pièce du Dossier Administratif au-delà de 48 heures après l'ouverture des plis;
- 2- Absence d'une des quatre pièces du volume financier (lettre de soumission, bordereau des prix unitaires, devis estimatif et quantitatif ou sous-détail des prix) ;
- 3- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 4- Note technique inférieure à 70 % ;
- 5- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre à la fois dans le bordereau des prix unitaires, dans le devis estimatif et quantitatif et dans le sous-détail des prix ;
- 6- Avoir abandonné au moins un marché au cours des trois dernières années et/ou être sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP ;
- 7- Absence de la caution de soumission.

### 14.2-Principaux critères de qualification

L'évaluation des Offres techniques se fera selon une grille de notation binaire (oui/non) qui sera adoptée à l'ouverture des offres par la Commission de Passation des Marchés compétente sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- 1- Référence de l'entreprise : 02 oui/non
- 2- Caractéristiques techniques des fournitures : 01 oui/non
- 3- Preuve d'acceptation des conditions du contrat : 02 oui/non
- 4- Proposition technique (planning de livraison) : 01 oui/non
- 5- Disponibilité du service après-vente : 01 oui/non
- 6- Présentation générale de l'offre : 01 oui/non
- 7- Surface financière : 02 oui/non

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu 70% de OUI seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée, soit 07 oui sur les 10 possibles.

### 15. Références prix et attribution.

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée le moins disant après correction éventuelle et n'ayant pas de prix anormalement bas.

### 16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### 17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au niveau de la Délégation Régionale des Postes et Télécommunications du Nord ou Services du Gouverneur de la Région du Nord.

#### 18. Additif à l'Avis de consultation

L'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler ou de modifier la présente Demande de Cotation avant la date limite de dépôt des offres suite à une demande d'éclaircissements d'un soumissionnaire relevant un manquement au dossier de Demande de Cotation.

#### 19-Corruption

Pour tout acte de corruption bien vouloir appeler ou envoyer un short message service au MINMAP au numéro suivant : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Garoua, le 18 MAI 2022

#### Ampliations:

- DR MINMAP/Nord
- DR MINEPAT/No
- DR POSTEL/Nord
- ARMP /Nord (pour publication)
- Président CRPM-Nord (pour information)
- Affichage (pour information)
- Archives/Chrono

Le Gouverneur de la Région du Nord

(Autorité contractante)

